

LES  
ACTIONS  
DE SOUTIEN  
À LA PARENTALITÉ

□

*Enquête auprès  
des professionnels*

SYNTHÈSE

par  
Jacqueline  
Costa-Lascoux

□  
Directrice de recherche  
au CNRS

MAI 2015



**SOMMAIRE**

4	<b>AVANT-PROPOS</b>
6	<b>PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE</b> Un espace de parole Un laboratoire d'idées
14	<b>1 ▫ LES RÉALITÉS DU TRAVAIL SUR LE TERRAIN</b> a - Les points de convergence b - Une culture partagée c - Des difficultés nouvelles
22	<b>2 ▫ LES QUESTIONS EN DÉBAT</b> a - La parentalité au cœur des évolutions de la société b - Un thème récurrent : les relations familles/École
28	<b>3 ▫ LES PRÉCONISATIONS</b> a - Mieux coordonner pour réduire les inégalités b - Améliorer la relation aux familles c - Informer et former les professionnels
36	<b>ANNEXES</b> La grille d'entretien Les dispositifs et services auditionnés



# AVANT-PROPOS

Le Comité Départemental de la Parentalité et des Projets Educatifs Locaux du Rhône (CDPPEL) a notamment pour mission la mise en cohérence des politiques de soutien à la parentalité et la recherche d'une complémentarité entre les dispositifs et les actions des professionnels.

À ce titre, il a voulu donner la parole aux acteurs professionnels de la parentalité :

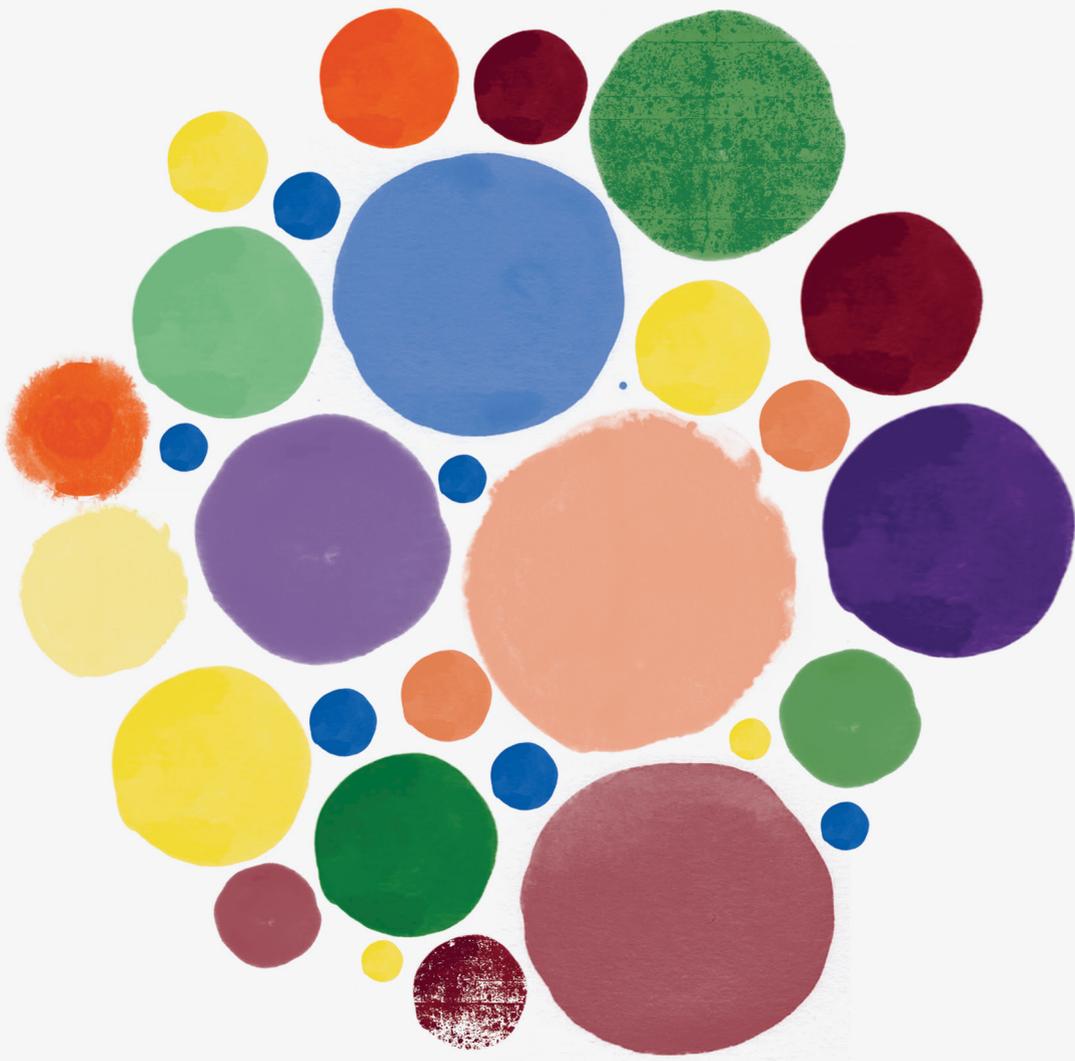
- Quels sont à leurs yeux les principaux besoins des familles et ceux qu'il conviendrait de mieux prendre en compte ?
- Quels dispositifs de soutien à la parentalité mettent-ils en œuvre, avec quels moyens, quelles modalités d'évaluation au regard des commandes institutionnelles ?
- Quelles difficultés rencontrent-ils sur le terrain et quelles sont les ressources qu'ils mobilisent pour les résoudre ?
- ...et surtout quelles sont leurs préconisations ?

Ce recueil de paroles a été confié à Jacqueline Costa-Lascoux (Directrice de recherche au CNRS – associée au Centre de recherches politiques de Sciences Po Paris), Présidente du Comité Etudes et prospective du CDPPEL. Après l'analyse des documents-bilan des dispositifs, elle a conçu l'enquête qualitative et mené l'ensemble des entretiens auprès des professionnels, fait l'analyse des propos recueillis et en a assuré leur restitution.

Que vous soyez vous-même gestionnaire ou acteur de dispositif, élu, formateur, salarié ou bénévole, vous trouverez dans cette synthèse de l'enquête auprès des professionnels une parole précieuse que nous vous invitons à prendre en compte et à partager.

Le CDPPEL\*

*\*Le CDPPEL présidé par le secrétaire général – préfet du Rhône et co-présidé par le président de la Caf du Rhône comprend : les services de l'Etat (Direction des services départementaux de l'Education nationale et Direction départementale de la Cohésion Sociale), le Conseil départemental, la Métropole de Lyon, la Mutualité sociale agricole, (MSA), l'Udaf du Rhône, l'Association des maires de France 69, la Cour d'appel de Lyon et un représentant des associations d'éducation populaire.*





# PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

## *Un espace de parole*

L'enquête auprès d'une soixantaine de professionnels travaillant dans les dispositifs « parentalité » s'est déroulée en neuf demi-journées, entre juin et octobre 2014. Les personnes interviewées étaient regroupées par type de dispositifs. Il s'agissait de favoriser une vision d'ensemble sur les différentes actions de soutien à la parentalité et de permettre un regard comparatif qui prenne en compte la nature des dispositifs et les lieux d'implantation des structures et des actions.

Les séances d'entretien réunissaient de cinq à sept personnes sur une durée de trois heures en moyenne (voir la liste en annexe). Une grille d'entretien commune (voir en annexe) a permis de souligner des points de convergence, des grandes tendances, et de faire apparaître, par ailleurs, certaines différences ou disparités observables sur le terrain. Les interviewés, en très grande majorité des professionnels, avaient des statuts différents à l'intérieur de chaque structure, soit une fonction de direction soit, le plus souvent, un rôle d'intervenant auprès des familles. Quelques bénévoles ont participé aux entretiens ainsi que l'association « Coup de pouce clé », lorsqu'il s'est agi de traiter des actions menées avec l'Education nationale.

Les interviewés étaient invités à s'exprimer très librement en tant que témoins de l'évolution actuelle des situations familiales, en tant qu'opérateurs et analystes de la mise en œuvre des actions de soutien à la parentalité, en tant que porteurs de propositions.

La réflexion visait en priorité les postures et les pratiques professionnelles confrontées aux nouvelles attentes des familles. Elle avait également pour objet de proposer des préconisations pour l'amélioration, l'échange et la mutualisation des actions et des moyens nécessaires pour les développer.

La liberté de parole et le dialogue étaient facilités par la convivialité de l'accueil dans une salle de réunion à la Caisse d'allocations familiales du Rhône, sans la présence de responsables CAF ayant en charge le suivi des actions faisant l'objet des entretiens. L'intervieweur, Directrice de recherche au CNRS, assistée pour certains entretiens par une Docteure en sciences de l'éducation, jouait le rôle du tiers qui favorise la prise de parole et l'échange entre les interviewés.

Avec l'accord des participants, tous les entretiens ont été enregistrés, non pour une retranscription littérale, mais comme élément de vérification possible des propos tenus.

Après une restitution devant le Comité départemental de la parentalité et des projets éducatifs locaux (CDPPEL), une synthèse devait être présentée avec notamment un ensemble de préconisations susceptibles d'alimenter le schéma départemental de soutien à la parentalité du Rhône.



PRÉSENTATION  
DE  
**L'ENQUÊTE**  
□

*Un laboratoire d'idées*



# PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

## *Un laboratoire d'idées*

Toutes les personnes interviewées ont exprimé un vif intérêt pour l'enquête, parce qu'elle était l'occasion de parler du travail social au quotidien, avec ses obstacles et ses moments de satisfaction, en dehors de toute intention de contrôle ou d'évaluation administrative de leurs activités.

### Les propos recueillis ont fait apparaître des points essentiels :

- le désir des professionnels, malgré des contraintes lourdes de travail, d'avoir des temps d'échange avec leurs collègues afin de « mieux se connaître et de prendre du recul sur leurs pratiques » ;
- le souci de témoigner de la complexité de leur mission et d'expliquer leurs savoir-faire en matière d'accompagnement des familles ;
- la capacité à expliciter les difficultés rencontrées mais aussi les expériences innovantes et les réussites des actions de soutien à la parentalité, dont les bilans comptables annuels ne sauraient rendre compte ;
- le sentiment d'être au cœur des grands problèmes de société par le travail avec les familles et les jeunes, cette expérience étant une source de connaissance des évolutions sociales, économiques, culturelles, qui n'est pas suffisamment prise en compte ;
- la volonté de participer à l'amélioration des dispositifs et des actions par des propositions, tant factuelles que réflexives, sur la façon d'aborder les situations, de faire des projets avec les parents, d'évaluer les actions menées.

Les entretiens avec les professionnels et quelques bénévoles, travaillant dans les dispositifs « parentalité » du Rhône, ont ainsi permis de faire plusieurs observations, de mener conjointement des réflexions sur la mise en œuvre des actions de soutien à la parentalité et de favoriser l'émergence de propositions.

Les principaux résultats de cette enquête par entretiens ont été confrontés aux résultats de l'enquête menée par le Cabinet *Itinere*, dans la perspective de l'élaboration du schéma départemental de soutien à la parentalité du Rhône. Les deux études, avec des moyens d'investigation différents, se sont révélées complémentaires et concordantes sur la majorité des points soulevés.



▣

**LES RÉALITÉS  
DU TRAVAIL  
SUR LE TERRAIN**

▣



# 1-LES RÉALITÉS DU TRAVAIL SUR LE TERRAIN

## *a- Les points de convergence*

Les entretiens ont mis en lumière de grandes tendances qui sont communes à tous les dispositifs :

- une réelle **diversification des actions et des dispositifs** autour de la parentalité et une pluralité d'acteurs qui les mettent en œuvre. En cela, le Rhône est exemplaire d'une politique misant sur une offre diversifiée ;

- une **définition de plus en plus consensuelle de la parentalité** qui s'est progressivement construite autour de deux notions clés : - **être parent est un processus** ; - les actions de soutien à la parentalité sont des **actions d'accompagnement** des parents ;

- la question de la **temporalité des actions** est posée dans sa complexité : comment faire coïncider le temps du projet parental, dans lequel les parents sont des acteurs à part entière de l'évolution de la vie familiale, avec les contraintes administratives, les découpages temporels imposés par les politiques publique et les conditions matérielles de mise en œuvre ;

- la **spécificité des dispositifs et des actions « parentalité »**, avec leurs méthodes, leurs outils, leurs savoir-faire, traitant des situations dans leur globalité et prenant en compte la trajectoire des familles, travaillant sur la restauration et la qualité du lien familial bien au-delà de l'octroi d'aides ponctuelles. Cela s'accompagne fréquemment de la demande des professionnels d'une meilleure reconnaissance de la spécificité de leurs interventions et de la palette diversifiée de leurs actions ;

- le **nombre croissant de familles en situation de précarité et de demandes en urgence** change les conditions du travail, social et éducatif. Cela oblige souvent à répondre rapidement, au détriment d'un diagnostic plus approfondi et de l'élaboration d'actions à plus long terme ;

- la volonté de répondre au mieux à la **nécessité d'une continuité éducative** dans le développement de l'enfant (depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence) est partagée, mais elle se heurte à des ruptures ou des séparations familiales de plus en plus fréquentes et, parfois, à des incohérences institutionnelles dues à un manque de coordination entre les services ;

- l'interrogation sur **les actions à mener en fonction des âges de l'enfant** : on note une relative insuffisance des actions en direction des adolescents (deux Maisons des adolescents dans le Rhône, à Lyon et à Villefranche-sur-Saône) et la difficulté de concilier la construction de l'autonomie de l'enfant avec la place donnée aux parents. Il existe une tension entre autonomie et protection ;

- une **demande récurrente des professionnels de travailler en réseau et en partenariat**, à la fois localement et sur un territoire plus large, jusqu'au département ;

- la nécessité de clarifier les **indicateurs** qui permettent de qualifier les actions et de **faire l'évaluation** de ces actions. Les indicateurs sont dépendants de la spécificité des dispositifs et mériteraient d'être revus avec les professionnels : le principe de l'évaluation n'est pas contesté, mais c'est la façon de qualifier et d'évaluer les actions qui mériterait des aménagements. Les professionnels ont des propositions à faire ;

- les **disparités territoriales sont évidentes** et on observe une connaissance insuffisante des besoins de certaines familles éloignées des dispositifs (voir aussi en ce sens l'enquête du cabinet Itinere) : les professionnels aimeraient être associés à cette analyse pour faire remonter leurs observations, notamment celles concernant les familles isolées en milieu rural et les familles monoparentales « invisibles », les plus éloignées des institutions, voire même des associations ;

- dans le même temps, les personnes interviewées appellent de leurs vœux **une meilleure coordination des actions et de la politique de la parentalité au plan départemental** : le schéma départemental est considéré comme souhaitable voire nécessaire ;

- des questions sur la **réforme territoriale**, toujours en cours, préoccupent tous les acteurs.

## *b- Une culture partagée*

LES ENTRETIENS RÉVÈLENT DES INTERROGATIONS SUR LA DIVERSITÉ DES ACTIONS ET SUR LES MOYENS DE LES METTRE EN PLACE. CEPENDANT, APRÈS LES NOMBREUX DÉBATS DE CES DERNIÈRES ANNÉES SUR LA DÉFINITION DE LA PARENTALITÉ, LES PROFESSIONNELS EXPÉRIMENTENT AUJOURD'HUI AUSSI UNE CULTURE COMMUNE DE LA PARENTALITÉ QUI SE CONCRÉTISE AUTOUR DE PLUSIEURS IDÉES :

- le **caractère multidimensionnel de la parentalité** (dimensions juridique, sociale et économique, psychologique, culturelle...) conduit à un changement des postures professionnelles : les actions de soutien à la parentalité sont à la fois universelles, dans leur philosophie et leur finalité, et spécifiques dans les façons de faire ;

- **la parentalité ne se limite pas à l'autorité parentale** : il y a une certaine autonomie

de la parentalité vis-à-vis des liens biologiques de la filiation et de la définition juridique du statut de parent détenteur de l'autorité parentale. Mais si la détermination de la condition juridique des personnes est essentielle, les conceptions de la parentalité, les stratégies des familles, les malentendus culturels brouillent souvent la compréhension des relations ;

- l'importance de la connaissance de la condition juridique des familles. **Le travail en partenariat avec la Justice, la Direction départementale de l'action sociale, la Préfecture**, permet d'améliorer l'appréciation de la situation

des familles au regard du droit. Il s'agit notamment d'être au clair sur le statut personnel (en France, le droit étranger de la filiation, du nom, de l'autorité parentale, du mariage, des successions s'applique aux parents étrangers). De même, certaines familles sont soumises aux règles du droit au séjour des étrangers. Quotidiennement, les professionnels sont confrontés à des questions d'identifications des personnes, de détermination du droit applicable et à l'instabilité juridique de personnes en situation irrégulière ou en cours de régularisation. Une meilleure information des professionnels sur le droit, selon des différents types de famille, est ici essentielle ;

- **l'importance des difficultés de communication, de traduction** : comment bénéficier d'interprètes agréés, pour éviter de recourir aux proches (notamment aux enfants) ou à des associations communautaires de quartier qui exercent un contrôle social, culturel, religieux. Il y a un double besoin insuffisamment satisfait, du fait de la pénurie d'interprètes et de l'absence de formation aux méthodes de l'interculturel ;

- **la neutralité du terme parentalité** permet d'envisager les différentes formes de famille et plusieurs types de relation entre un adulte et un enfant, **mais alors où situer les limites** (« tontons », « tatas », détenteurs d'une « kafala », personnes s'occupant quotidiennement de l'enfant, grands-parents...) ?

- le recours à un traitement **transdisciplinaire** de la parentalité et la **vision globale de l'enfant** favorisent le travail en équipe, la coordination, les partenariats, la mutualisation des moyens. Cependant, les contraintes d'une surcharge de travail et d'interventions en urgence freinent souvent la mise en œuvre de cette mutualisation ;

- le **caractère évolutif** des situations de parentalité : « on devient parent » et il s'agit de restaurer le parent dans sa dignité et sa qualité de parent : à quel moment et comment aménager la fin des actions de soutien ?

- le substantif avec le suffixe « ité » indique que la parentalité

n'est pas seulement une notion fonctionnelle, mais qu'elle nomme une qualité de relation au-delà d'un ensemble d'obligations, c'est une donnée importante et, pourtant, difficilement appréciable et quantifiable ;

IL Y A UNE CULTURE DE LA PARENTALITÉ, UN SAVOIR ET UN SAVOIR-FAIRE QUE LES PROFESSIONNELS VEULENT SAUVEGARDER ET DÉVELOPPER. MAIS, POUR CELA, CERTAINES CONDITIONS DOIVENT ÊTRE RÉUNIES ET LES OUTILS UTILISÉS MIEUX RECONNUS AVEC LEUR SPÉCIFICITÉ.

- la **finalité** de la parentalité est « l'intérêt supérieur de l'enfant », notion qui est aujourd'hui traversée par des différences culturelles qui en changent le sens. La démarche interculturelle s'impose donc, mais avec des limites : comment et jusqu'où en appliquer les méthodes, comment former les professionnels tout en

respectant leur cœur de métier, inscrit dans le cadre juridique et administratif des politiques publiques de la parentalité ?

## c- Des difficultés nouvelles

- l'augmentation des **situations de précarité et de vulnérabilité** des familles, par exemple dans les familles monoparentales, les familles « invisibles », les familles rurales isolées (les professionnels font un excellent travail mais avec les familles qui sont déjà un minimum informées et qui viennent les voir) ;

- **une interrogation sur le droit commun** et la possibilité d'intervenir au-delà des demandes en urgence ou celles qui sont nécessairement « ciblées » sur des problèmes particuliers, des populations spécifiques (par exemple, les familles de détenus ou les parents d'enfants handicapés) : à quel moment et comment faire le passage au droit commun ?

- **le type de responsabilité** qui est attaché à la parentalité : comment éviter soit une certaine dilution du concept de parentalité dans la quotidienneté matérielle du « soin »

(le care) soit un resserrement sur les droits et devoirs des parents dans la perspective de la prévention d'actes délictueux ?

- **la sortie de l'accompagnement** des familles pour éviter une relation de prise en charge qui nuirait à l'autonomie des personnes ;

- **le périmètre de la parentalité** « jusqu'où reconnaître un lien de parentalité, » notamment lorsqu'il y a plusieurs tiers et plusieurs recompositions familiales ;

- les **incidences des actions de soutien à la parentalité sur la fratrie** avec le risque d'une rupture du principe d'égalité entre les enfants, notamment dans le cas des familles recomposées ou d'enfants de pères différents ;

- une interrogation sur **les actions à mener en direction des adolescents** : quelles spécificités, quelles difficultés particulières et quels moyens ? Ces actions continuent-elles à relever de la parentalité et jusqu'à quel âge ?

- les **relations intergénérationnelles** : comment améliorer et diversifier les actions intergénérationnelles à une époque où les grands-parents prennent de plus en plus en charge les petits-enfants (garde, achat de vêtements, de fournitures scolaires, de jouets, hébergement pendant les vacances...) ?

- **les questions de transmission** que fait surgir la parentalité : des expériences intéressantes de travail sur les récits de vie, les mémoires familiales, sur les trajectoires migratoires, donnent sens au travail d'accompagnement. Faut-il lier ces actions sur les mémoires familiales aux loisirs ou les intégrer aux diverses actions « parentalité » ?





## 2- LES QUESTIONS EN DÉBAT

LES PROFESSIONNELS SONT TRÈS SOUCIEUX DE SITUER LEURS INTERVENTIONS DANS LES FAMILLES EN PRENANT EN COMPTE DES ÉVOLUTIONS QU'ILS OBSERVENT. CES CHANGEMENTS SONT PORTEURS DE NOMBREUSES INTERROGATIONS SUR LES POSTURES PROFESSIONNELLES :

Les entretiens ne se sont pas limités à un descriptif des actions et ils n'ont pas cherché à minimiser des questions qui font débat au-delà des problèmes spécifiques de chaque action de soutien à la parentalité. Parmi ces questions fondamentales, le thème central qui soulève le plus d'interrogations sur la relation aux familles reste celui de l'École, préoccupation majeure des parents.

### *a - La parentalité au cœur des évolutions de la société*

- peut-on se contenter d'appliquer des dispositifs ou de renvoyer à des démarches professionnelles, sans aborder les aspects identitaires, communautaires, religieux qui sont de plus en plus prégnants ?
- comment rétablir un peu de mixité sociale ?
- comment favoriser l'implication des pères ?
- quelles sont les activités propices à la mixité de genre ?
- les valeurs communes et la pédagogie à adopter, par exemple sur l'égalité homme/femme, sur les droits de l'enfant, sur la laïcité : elles sont essentielles mais comment les aborder ?
- faut-il évacuer tout modèle normatif de la famille ou définir des principes et des valeurs de référence ?

- comment prévenir les conflits à l'intérieur des familles et développer des formes de médiation ?
- ce qui change actuellement dans les modes d'aide, de prise en charge, de soutien psychologique avec la parentalité ?
- l'insuffisance des réponses sur les problèmes de santé et notamment de santé psychique (plusieurs mois d'attente pour un rendez-vous dans un CMP) semble nécessiter une véritable politique départementale de la santé en direction des jeunes et des familles.

### *b - Un problème récurrent : les relations familles/École*

Trois constats s'imposent :

- 1 - La réussite scolaire et les relations des parents à l'École sont les premières préoccupations des parents, et cela s'accroît avec l'âge des enfants.
- 2 - Les parents entretiennent des rapports complexes et contradictoires avec l'École.

Les attentes sont fortes et les déceptions sont fréquentes du fait de plusieurs facteurs :

- la méconnaissance de certains parents des codes sociaux, de la culture scolaire et l'absence de réseaux de parents hormis les associations représentatives de parents d'élèves ;
- le manque d'hospitalité et de reconnaissance par l'institution scolaire, souvent évoqué par les parents (convoqués quand il y a un problème, peu gratifiés de leurs efforts, manque de lieux d'accueil...);
- le peu de lisibilité des réformes (ex l'ABCD de l'égalité, la refondation de l'École et la réforme des programmes) qui ne sont pas suffisamment expliquées aux parents ;
- l'incompréhension des parents à l'égard des systèmes d'orientation scolaire ;

- le faible recours à diverses formes de médiation ;
- la méconnaissance des conditions de vie des familles et de la vie du quartier ou du milieu rural par les enseignants et l'institution scolaire ;
- l'inquiétude croissante des parents face à l'avenir de leurs enfants, notamment sur le plan professionnel et de l'emploi ;

3 – L'École est à la fois ce qui nécessite un accompagnement des parents et un lieu propice à la rencontre et à la mobilisation des parents.

- Comment prévoir des lieux et des moments de rencontre ?
- Comment implanter plus de points d'accueil enfants-parents (lap) ?
- Comment organiser des groupes de parole entre parents, des « cafés des parents » ?

CES INTERROGATIONS  
S'ACCOMPAGNENT  
DE DEUX RÉFLEXIONS  
SUR LA REDÉFINITION  
DES MISSIONS DES  
CONTRATS LOCAUX  
D'AIDE À LA SCOLARITÉ  
ET SUR LE MAINTIEN  
DES ACQUIS DE LA  
RÉUSSITE ÉDUCATIVE.



▫  
LES  
**PRÉCONISATIONS**  
▫

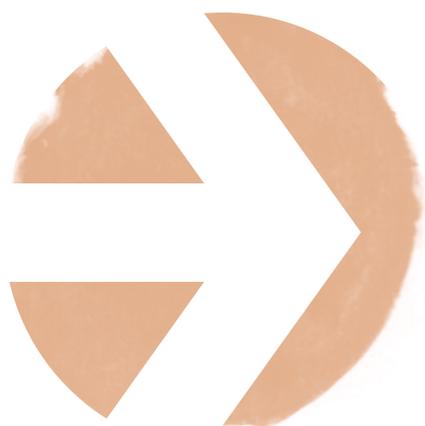




## 3-LES PRÉCONISATIONS

Les propositions des professionnels touchent à des domaines différents mais complémentaires les uns des autres. Ils concernent aussi bien l'organisation du travail et la répartition des moyens, que la relation quotidienne des professionnels aux parents, ou encore des questions déontologiques liées à la finalité des actions de soutien à la parentalité.

Ces préconisations sont le plus souvent présentées comme un ensemble cohérent et non comme une liste dans laquelle on pourrait se contenter de choisir telle ou telle proposition. Le terme le plus fréquemment utilisé par les professionnels est celui d'une **synergie à créer pour décupler l'efficacité des actions déjà déployées**.



*a - Mieux coordonner pour réduire les inégalités :*

LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ S'INSCRIVENT DANS UN ENSEMBLE DE POLITIQUES PUBLIQUES QUI, PLUS OU MOINS DIRECTEMENT, ONT DES INCIDENCES SUR LE TRAVAIL AUPRÈS DES FAMILLES. CES POLITIQUES ONT EN COMMUN LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS. CELA SE TRADUIT PAR UN ENSEMBLE DE PROPOSITIONS SOUTENUES PAR LES PROFESSIONNELS :

**1.** Améliorer la coordination au niveau local et départemental entre les structures, les acteurs, et la complémentarité des dispositifs sur les territoires,

**2.** Aménager l'adéquation des actions au schéma départemental, mais en posant la question « avec quel degré d'autonomie » des différentes structures et des différents dispositifs ?

**3.** Favoriser un travail en réseau et en partenariat localement et sur l'ensemble du département,

**4.** Mettre en place une politique départementale de la santé physique et psychique, en direction des jeunes et des familles,

**5.** Aider à la création de Maisons des parents conçues comme des « guichets uniques » dans les secteurs les plus peuplés,

**6.** Réfléchir à la façon de joindre les familles

« invisibles » ou isolées soit par des antennes de proximité soit par des formes de travail itinérant,

**7.** Faciliter l'accessibilité des parents à leurs droits et aux structures chargées d'actions parentalité et développer une information adaptée aux familles,

**8.** Imaginer diverses formes de mutualisation des connaissances et des moyens, par dispositifs et par actions, mais aussi entre les différents dispositifs et les actions menées,

**9.** Organiser des réunions périodiques entre les professionnels, notamment pour une analyse des pratiques,

**10.** Associer les professionnels du terrain à la constitution d'indicateurs et de critères d'évaluation des actions.



## ***b - Améliorer la relation aux familles :***

**I.** Mieux identifier les besoins des familles sur les territoires à partir de la connaissance que possèdent les professionnels du terrain et encourager la mutualisation de leurs compétences,

**2.** Reconnaître les parents comme « acteurs du changement » sur les territoires et favoriser les initiatives parentales,

**3.** Ouvrir des espaces d'accueil « parents » en diversifiant les modes d'accueil, d'écoute, d'information adaptés aux familles,

**4.** Inciter les parents, notamment en les inscrivant dans une démarche de projet, à investir leur rôle de parent et à exercer leur fonction parentale,

**5.** Aller vers des formes de coopération éducative, de coéducation, sans confusion des rôles, des fonctions, des compétences de chacun,

**6.** Diversifier les actions en fonction de l'âge des enfants, mais avec le souci de maintenir une continuité éducative et une cohérence dans les fratries,

**7.** Apporter de meilleures réponses aux problèmes de santé physique et psychique, notamment par une information adaptée et en réfléchissant à des consultations de proximité,

**8.** Valoriser des actions intergénérationnelles, notamment avec les grands-parents,

**9.** Élaborer des actions de plus grande mixité sociale par des échanges, des activités conjointes, des sorties communes (les résultats du dispositif VVV sont ici remarquables et ce dispositif mériterait d'être développé),

**10.** Favoriser la mobilisation des pères et la mixité de genre dans les activités pour restaurer les pères dans leur fonction parentale,

**11.** Identifier les lieux et créer des espaces de rencontre, des groupes de paroles,

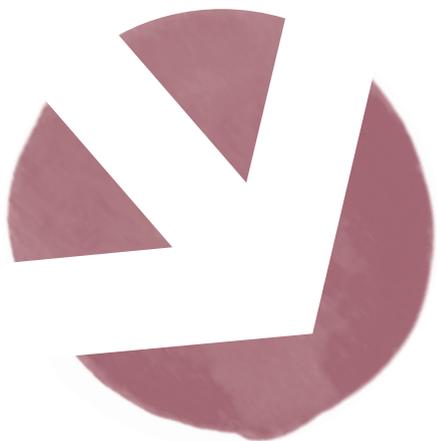
**12.** recourir aux diverses formes de médiation en respectant la professionnalité des médiateurs (des officines privées plus ou moins compétentes se multiplient en ce domaine),

**13.** Améliorer la communication avec des parents de

cultures étrangères avec des interprètes et avec les associations concernées,

**14.** Porter l'attention à des difficultés nouvelles vécues par les familles, comme la radicalisation de certains jeunes,

**15.** Définir tout un ensemble d'actions coordonnées pour améliorer les relations familles/École, avec des correspondants « relations École/parents », clairement identifiés par les familles, des réunions d'information, des moments festifs et conviviaux, l'abandon d'un discours de culpabilisation des parents.



## *c - Informer et former les professionnels :*

**1.** Favoriser tous les moyens d'information et de débat sur les réformes des politiques publiques, sur les résultats des études et des recherches, concernant le thème de la parentalité,

**2.** Expliciter les règles de confidentialité et de secret professionnel selon les différentes professions, avec leurs incidences dans la relation aux parents et aux familles,

**3.** Prévoir des plans de formations initiale et continue sur la parentalité dans toutes ses dimensions (juridique, économique, culturelle, psychologique),

**4.** Poser plus clairement le socle des valeurs communes et les conséquences sur les relations aux familles dans un contexte pluriculturel,

**5.** Réfléchir à la question de la féminisation des métiers du travail social et de l'éducation et ses répercussions dans la relation aux familles.

PLUS GÉNÉRALEMENT, LES PROFESSIONNELS ET LES BÉNÉVOLES ONT INSISTÉ SUR LA PHILOSOPHIE DES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX PARENTS, COMME UNE PHILOSOPHIE DE L'ACCOMPAGNEMENT, NON SEULEMENT DANS L'AIDE ET LA PRISE EN CHARGE, MAIS DANS LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS ET DES RUPTURES FAMILIALES.



a

# ANNEXES

## Grille d'entretien avec les professionnels de la parentalité

### Rappel des objectifs de l'entretien :

-1-

S'interroger sur les actions de soutien à la parentalité, vues du côté des opérateurs et selon les dispositifs, pour connaître les besoins des familles et les moyens d'y répondre.

-2-

Ce que cela n'est pas : ni un contrôle, ni une évaluation, ni un classement.

**Accord pour l'enregistrement.**  
L'entretien ne sera pas retranscrit. Il restera anonyme, l'enregistrement étant simplement un moyen de vérification au moment de la synthèse.

-3-

**Tour de table :** chacun professionnel se présente et expose librement ce qu'il fait, les actions qu'il mène avec les familles, son lieu de travail (un premier descriptif).

### 1 - PREMIÈRE PARTIE DE L'ENTRETIEN : CONNAÎTRE LES BESOINS DES FAMILLES

- avec quels types de famille travaillez-vous ?
- quelles sont celles qui viennent vous voir ?
- quelles stratégies « pour toucher les invisibles », celles qui ne viennent pas d'elles-mêmes ?
- quels besoins les familles expriment-elles ?
- comment sont-elles associées, impliquées dans l'action menée ?
- quelle est leur place dans le déroulé de l'action, jusqu'à son évaluation ?
- quels sont les principaux obstacles dans l'action avec les familles ?
- quels sont les éléments facilitateurs dans la relation aux familles ?

### 3 - QUESTIONS PARTICULIÈRES :

- la place des pères ?
- y a-t-il une diversification des actions en fonction de l'âge des enfants, du type de famille ?
- les problèmes de communication linguistique ?
- les malentendus culturels ?
- la question de la mixité de genre dans les actions ?
- la mixité sociale est-elle actuellement présente dans les actions parentalité ?
- la relation des familles à l'école (plus ou moins importante selon le type de dispositif) ?
- quelle est la place des grands-parents ?
- Avez-vous eu la possibilité de faire évoluer le dispositif, d'innover dans vos actions ?

### 2 - DEUXIÈME PARTIE DE L'ENTRETIEN : LES PARTENAIRES

- quels sont les partenaires des actions menées ?
- y a-t-il des partenaires privilégiés, lesquels et pourquoi ?
- quels sont les obstacles rencontrés dans les partenariats ?
- quels sont les principaux atouts du travail en partenariat ?

### 4 - LES PRÉCONISATIONS

Il s'agissait ici de favoriser l'expression de propositions à partir des expériences de chacun (le plus librement possible)

NB : pas de questions directes sur les financements des dispositifs et des actions, mais laisser l'interviewé libre d'en parler.



# ANNEXES

## *Les dispositifs et services auditionnés*

LES PERSONNES AUDITIONNÉES LORS DE L'ENQUÊTE ÉTAIENT PLUSIEURS PAR DISPOSITIF, TRAVAILLAIENT DANS DIFFÉRENTS SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DU RHÔNE ET À DES FONCTIONS OU DES POSTES DIVERS DANS CHAQUE DISPOSITIF. ELLES REPRÉSENTAIENT UNE LARGE PALETTE DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.

- ▣ Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- ▣ Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- ▣ Ville, Vie, Vacances (VJV)
- ▣ Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)
- ▣ Médiation familiale
- ▣ Travailleurs sociaux (Conseil général - CAF- MSA)
- ▣ Programme de réussite éducative (PRE)
- ▣ Contrats urbains de Cohésion Sociale (CUCS)
- ▣ Centres sociaux
- ▣ Maisons des Jeunes et de la Culture
- ▣ Dispositifs parentalité associés à l'Education nationale (L'Ecole ouverte aux parents, Mallette des parents...)
- ▣ Associations : UDAF, Ligue de l'enseignement, « Coup de pouce clé »...



A series of horizontal lines for writing, consisting of a solid top line, a dashed midline, and a solid bottom line, repeated down the page.

NOTES



A series of horizontal lines for writing, consisting of a solid top line, a dashed midline, and a solid bottom line, repeated down the page.

NOTES



Un livret présentant la parole des acteurs professionnels de la parentalité, proposé par le Comité Départemental de la Parentalité et des Projets Éducatifs Locaux du Rhône (CDPPEL), réalisé par Jacqueline Costa-Lascoux en collaboration avec l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC).

**adric**

Agence de Développement  
des Relations Interculturelles  
pour la Citoyenneté

7, rue du Jura  
75013 PARIS  
01 43 36 89 23  
adric@adric.eu  
www.adric.eu